

COMMUNE DE RANGIROA
Polynésie française

Effectif légal du Conseil : 27
Membres en exercice : 27
Ont pris part à la délibération : 26
Dont (7) procurations

Tuamotu et Gambier

SUBDIVISION TG
ARRIVÉE LE

27 OCT. 2023

N°.....

Sollicitant l'affectation temporaire de l'abri de survie de TIKEHAU au profit de la commune de Rangiroa

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 OCTOBRE 2023

N°43 / 2023

Le Conseil Municipal de la commune de RANGIROA, régulièrement convoqué, conformément à l'article L. 2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARAEURA Tahuhu, Maire.

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2023

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prst	Abs	Procuration à
M. MARAEURA Tahuhu	Maire	X		
Mme. TETUA Martine	1 ^{er} adjoint	X		
M. TETOKA Temeehu	2 ^{ème} adjoint		X	M. TEHAU Auguste
M. MARITERAGI Tamatoa	3 ^{ème} adjoint	X		
Mme. TOOMARU Sylvia	4 ^{ème} adjointe		X	Mme. PETIS Simone
M. TEHAU Auguste	5 ^{ème} adjoint	X		
M. CADOUSTEAU Manuiva	6 ^{ème} adjoint	X		
Mme. PETIS Simone	7 ^{ème} adjointe	X		
Mme. TIARE Paai	8 ^{ème} adjointe		X	Mme. OPUHI Tarome
M. METUA Marere	Maire délégué de Tikehau	X		
M. TETUA Edgar	Maire délégué de Mataiva	X		
M. MAI Julien	Maire délégué de Makatea		X	M. MARAEURA Tahuhu
M. HARRYS Manuera	Conseiller municipal	X		
Mme. OPUHI Tarome	Conseillère municipale	X		
M. MAURI François	Conseiller municipal	X		
Mme. KAUA Sylvie	Conseillère municipale		X	Mme. FAREEA Loyna
Mme. FAREEA Loyna	Conseillère municipale	X		
Mme. TETUA Justine	Conseillère municipale	X		
M. TETIHIA Pierre	Conseiller municipal		X	M. CADOUSTEAU Manuiva
Mme. TETUIRA Jeanne	Conseillère municipale	X		
Mme. TEIVAO Heiura	Conseillère municipale	X		
M. MARE Jonathan	Conseiller municipal	X		
M. TERIIATETOOFA Frédéric	Conseiller municipal	X		
M. TETUA Félix	Conseiller municipal	X		
M. TAIRANU Teanuanua	Conseiller municipal		X	M. TETUA Félix
Mme. TEINAORE Manuarii	Conseillère municipale		X	
Mme. TEHAAMOANA Tepoe	Conseillère municipale	X		

Présents : 19

Absents : 1

Ont donné procuration (conformément à l'article L2121-20 du CGCT) : 07

Secrétaire de séance : Mme. TETUA Justine

Le conseil municipal,

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française (CGCT) ;

Vu la demande formulée par l'hôtel Le Tikehau ;

après en avoir délibéré, D E C I D E

Considérant

Après discussion, le Conseil Municipal :

Article 1 : **Sollicite** auprès du Pays l'affectation temporaire de l'abri de survie de TIKEHAU au profit de la commune de Rangiroa pour une durée de trois ans.

Article 2 : **autorise** le maire à effectuer toutes les démarches en lien avec cette opération.

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles 421-1 et 421-4 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

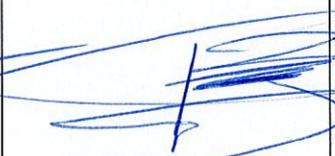
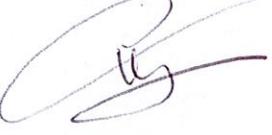
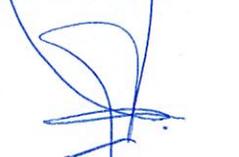
La présente délibération mise au vote à main levée est adoptée comme suit :

Pour : 26 / Contre : 00

Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, le maire de la commune de RANGIROA certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération :

- *Affichée et publiée le* 31 OCT. 2023
- *Transmise à la subdivision administrative des Tuamotu-Gambier le* 27 OCT. 2023
- *Rendue exécutoire le* 31 OCT. 2023

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

 Maire MARAEORA Tahuhu	1^{ère} adjointe  TETUA Martine	2^{ème} adjoint  TETOKA Temeehu	3^{ème} adjoint  MARITERAGI Tamatoa
4^{ème} adjoint  TOOMARU Sylvia	5^{ème} adjoint  TEHAU Auguste	6^{ème} adjoint  CADOUSTEAU Victor	7^{ème} adjoint  PETIS Simone
8^{ème} adjoint  TIARE Paai Conseiller	Maire délégué de TIKEHAU  METUA Marere Conseillère	Maire délégué de MATAIVA  TETUA Edgar Conseiller	Maire délégué de MAKATEA  MAI Julien Conseillère
 HARRYS Manuera Conseillère	 OPUHI Tarome Conseillère	 MAURI François Conseiller	 KAUA Sylvie Conseillère
 FAREEA Loyna Conseillère	 TETUA Justine Conseiller	 TETIHIA Pierre Conseiller	 TETUIRA Jeanne Conseiller
 TEIVAO Heiura Conseiller	 MARE Jonathan Conseillère	 TERIIATETOOPA Frédéric Conseillère	 TETUA Félix
 TAIRANU Teuanua	TEINAORE Manuarii	 TEHAAMOANA Tepoe	

Sollicitant l'affectation temporaire de l'abri de survie de TIKEHAU au profit de la commune de Rangiroa